



# Snad Info DI



INTERREGION DE DIJON

## COMITE TECHNIQUE

DU 9 MARS 2012

Ce vendredi 9 mars 2012, les Organisations Syndicales étaient réunies pour un deuxième CTSD (Comité Technique des Services Déconcentrés) depuis celui du 15 février 2012. Comme expliqué lors du précédent compte-rendu du CTSD de février 2012, l'Administration devait reconvoquer les organisations syndicales suite à leur vote unanime **CONTRE** les suppressions de postes engagées à nouveau pour l'année 2012 (rappel : - 34 ETPT et - 34 ER). Il faut préciser que lors de cette réunion du 9 mars, en cas de vote unanime contre les propositions de l'Administration par les OS pour la deuxième fois, l'avis est prétendu rendu sur le sujet. Un avis seulement, qui n'empêche nullement l'Administration de mettre en place ses projets car elle ne reconvoquera pas une troisième fois.

Au vu de l'ordre du jour communiqué ce 9 mars, l'Administration avait pris acte de notre refus de voter sur les mesures d'organisation prévues au précédent CTSD ; ainsi, n'étaient repris que le point sur les effectifs de référence et le PAE 2012. Les mesures d'organisation seront ainsi traitées lors d'un prochain CTSD, en mai sans doute.

La CGT a tenu à lire une nouvelle déclaration préalable en introduction de ce deuxième CTSD (voir pages 4 et 5). Nous y demandons notamment que le Président nous explique ligne par ligne les suppressions et modifications d'effectifs de référence reprises sur les tableaux de travail. Ce dernier répond qu'il est là en effet pour exposer les effectifs tels que les directeurs des trois régions les ont établis. Mais il ajoute qu'il n'existe aucun

document écrit explicatif des ER ! On n'en doutait pas, sinon il faudrait expliquer l'inexplicable ! M. Baillet précise alors qu'il ne fait pas cet exercice « de gaîté de cœur, qu'il souhaiterait comme tout le monde annoncer des gains d'effectifs, etc... » ; suit un laïus sur les emplois primables et le cahier des charges sur la réforme du dédouanement de 2008. Le DI avance que nulle part n'y est reprise la notion fondamentale héritée du cadrage ministériel obtenu lors de la réforme Mongin de 2006, « une structure douanière par département ». Selon M. Baillet, il s'agit de « bassin économique » plutôt ! Ainsi, on le comprend bien, il n'y aura pas discussion possible et l'avenir du maillage douanier est bien un détail dans les projets de casse du service public douanier relayés jusque dans les directions !

A une question de la CGT concernant le non-remplacement des deux chefs de bureaux de Chartres et Châteauroux qui ramène les effectifs de référence à 5, les réponses nous sidèrent tous : cela ne semble pas interpeler l'Administration ! Comment travailler dans de telles conditions ? Il faudra sans doute fermer le dédouanement à Chartres, répond la directrice du Centre, et ce sont les collègues d'Orléans qui effectueront les contrôles éventuels. Bien sûr, comme dans le haut-Jura, devenu désert douanier, les collègues du BP auront certainement le temps et les moyens pour faire trois heures aller-retour sur les routes beauceronnes afin de contrôler la marchandise ! Là encore, pas de problème, sous-entendu, à quoi peut bien servir le contrôle ex-ante (ancien contrôle immédiat) des marchandises sinon à gêner le commerce ? La douane française est en effet « tatillonne » et peut très bien percevoir les droits et taxes à postériori (contrôles ex-post). Ce qui se fait de plus en plus et avec succès, dicit le Président, qui d'ailleurs encourage à cibler les grandes entreprises plutôt que les PME. Il semble bien que la Douane Française soit au contraire au service des grandes entreprises avant tout ! Quant à Châteauroux, on attend les Chinois et on verra ! Et la perte d'un poste de A à Blois ? La Directrice du Centre confirme, elle souhaite unifier la structure bureau/viti avec un seul chef de bureau. Elle proposera justement de faire passer sous l'autorité du chef de bureau les services viti pour toutes les structures du Centre concernées au prochain CTSD.

M. Baillet revient alors sur l'effet de lissage voulu sur les effectifs et affirme qu'il souhaite éviter les « cas sociaux » en douane ... interrogation des OS ? Avons-nous bien entendu le terme, demande la CGT ? Nous ne supportons plus ce discours technocratique et indifférent au sort des agents des douanes ! Pour preuve, nous revenons sur les problèmes dû à l'absence de

correspondant social dans la direction du centre : nous estimons que les arrangements prévus ont atteint leur limite (difficile pour un collègue du Centre de contacter une CS à Dijon ou à Besançon, voire les services du MINEFI ?). M. Baillet s'engage à faire le nécessaire pour qu'en effet cette situation ne perdure pas.

La CGT demande alors une interruption de séance qui est accordée ; nous sommes décidés à ne plus accepter les discours de l'Administration et souhaitons passer au vote unanime CONTRE des organisations syndicales. La CGT obtient l'accord de toutes les OS. La séance reprend et nous annonçons notre volonté de passer au vote. Il est également demandé que le Président fournisse par écrit une explication des suppressions d'emploi et autres modifications de effectifs de référence 2012. Celui-ci réitère alors son discours, expliquant qu'il comprend que nous ne soyons pas d'accord avec les suppressions d'emploi et que le problème est « qu'on ne peut pas faire autrement ! ». Il ajoute, comble du cynisme, que le nouveau contrat de performance sur deux ans (2012/2013) sera le moyen de voir si les structures fonctionnent ou pas, et leur adaptation éventuelle si besoin ...

Enfin, nous sommes passés au vote :

- à la question « approuvez-vous la fixation du PAE 2012 et sa ventilation telle qu'actée par les comités de réseau des 12 décembre 2011 et 5 janvier 2012 » ?

vote unanime des OS : **CONTRE**

- à la question « approuvez-vous la fixation des effectifs de référence 2012 et leur ventilation telles que communiquées dans le présent CTSD ?

Vote unanime des OS : **CONTRE**

Face à ces décisions dogmatiques de suppressions d'emplois, la CGT se doit de résister ! Comme dans d'autres directions interrégionales, nous appelons les collègues douaniers de l'Interrégion de Dijon à se mobiliser pour un service public douanier utile économiquement et socialement !

Pour le Snad CGT : BOURIGAULT Didier - AUGRIS Didier - CLERC Bernard  
LACAZE Patricia - RAYNAUD Françoise - DURIF Christophe



## Déclaration préalable au CTSD de Dijon du 9 Mars 2012

Monsieur le Président,

Le 15 février 2012, vous avez réuni votre premier CTSD dans l'interrégion de Dijon et cela concernait principalement les effectifs. L'ensemble des OS présentes a affirmé son opposition à la suppression des emplois en douane. Nous le réaffirmons aujourd'hui et, comme l'ont fait les salariés, les retraités et privés d'emploi le 29 février 2012 à l'appel de la confédération européenne des syndicats, nous proscrivons les mesures d'austérité et condamnons la politique de destruction massive des emplois, du service public et le gel des salaires.

Le 8 mars à l'occasion de la journée internationale de la femme, la CGT a une nouvelle fois dénoncé l'iniquité homme femme. Cette inégalité se paie au prix fort à la retraite : promotion, temps partiel, carrières discontinues.

Dans notre déclaration préliminaire du 15 février 2012, nous vous avons mis face à vos responsabilités, afin que cette instance remplisse pleinement sa mission et soit un vrai lieu de concertation. Aujourd'hui, au vu des documents nouvellement fournis, le constat est là... nous allons assister à notre deuxième mascarade sous le couvert de dialogue social. Pire, vous avez prévu une seule demi-journée pour entériner la fermeture de postes, nous devrions plutôt dire l'exécution de collègues douaniers et cela en faisant fi de leur famille. Cela n'est-il pas une preuve de mépris vis-à-vis de vos subordonnés ?

La discrimination entre les grades est flagrante, et le dénigrement des C, B et A de terrain, tout aussi avéré. Maintenant, Monsieur le Président, vous allez nous expliquer cas par cas, pourquoi vous avez supprimé tel emploi plutôt qu'un autre, pourquoi tel poste est ouvert à tel grade alors qu'il était tenu par un autre.

Monsieur le Président si vous êtes à cette place, c'est que nous sommes là et que nous faisons notre travail au service de l'état et des contribuables.... nous

n'avons pas peur d'affirmer que les agents (A,B,C) sont le moteur essentiel à la douane et qu'elle s'est construite en mélangeant résultat, performance, social tout en véhiculant des valeurs de travail, de solidarité, de respect mutuel et de liberté d'expression. Et cela vous semblez l'avoir oublié, comme d'autres d'ailleurs à la tête de l'état. Vous vous étiez présenté comme un légaliste, permettez-nous d'en douter.

A. ALLAIS disait « il faut prendre l'argent là où se trouve, c'est à dire chez les pauvres. Bon d'accord ils n'ont pas beaucoup d'argent mais il y a beaucoup de pauvres ». Ce qui se traduit dans notre administration par : « il faut prendre des emplois de C, B, A là où il en reste et quand on le peut encore pour en créer de nouveaux de cadres +... et cela malgré les préconisations de la Cour des Comptes.

Démontrez-nous que Clémenceau avait tort de prétendre que « les fonctionnaires sont comme les livres d'une bibliothèque : les plus haut placés sont ceux qui servent le moins ».

### Les élus CGT

Syndicat Fraternité Démocratie	
<b>JE ME SYNDIQUE A LA CGT</b>	
	
<b>SNAD - CGT</b>	
<b>Pour renforcer La démarche et l'action revendicative Fondées sur la démocratie et l'unité</b>	
NOM : .....	PRENOMS : .....
DIRECTION : .....	AFFECTATION : .....
GRADE : .....	Le .....
ADRESSE POUR MA PRESSE SYNDICALE : .....	(Signature)
.....	
.....	
A découper et à remettre à un responsable CGT ou à expédier au SNAD CGT 263, Rue de Paris – Case 452 – 93515 MONTREUIL CEDEX	